



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°11 -

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20251104-251104\_11-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **2**

**OBJET :**  
**Actualisation de la demande de subvention au Conseil départemental pour la réhabilitation thermique de l'immeuble d'habitation – 35 rue de LYON**

**SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON,  
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DERROSSIS à Stéphane RODIER ;  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;  
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;  
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT

**ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE L'IMMEUBLE D'HABITATION – 35 RUE DE LYON**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1;
- **Vu** la délibération du Conseil Départemental du 03/12/2019 ;
- **Vu** la délibération n°17 du Conseil Municipal en date du 17/06/2025 ;
- **Considérant** que l'un des objectifs de la réhabilitation est de garantir une meilleure isolation des 24 logements, actuellement loués aux gendarmes de THIERS, afin de diminuer les consommations énergétiques en matière de chauffage et de limiter l'impact environnemental ;
- **Considérant** que cette opération est éligible à la subvention d'équipement « Aide à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des logements communaux et intercommunaux » proposée par le Conseil Départemental à condition d'associer l'ADHUME au suivi des travaux et à condition qu'une étude de diagnostic portant a minima sur la structure du bâtiment, l'état des logements et le diagnostic énergétique soit réalisée ;
- **Considérant** qu'au stade de l'étude d'Avant-Projet Définitif (APD), le chiffrage de l'opération connaît une plus-value nécessitant la mise à jour de son plan de financement ;
- **Considérant** qu'au stade APD, le gain énergétique prévisionnel est supérieur à ce qui était envisagé initialement (55 % contre 42 % précédemment) ;
- **Considérant** que le montant de la subvention Départementale à solliciter est exponentiel plus les étiquettes énergétiques prévisionnelles atteintes par logement, après travaux, sont performantes ;

Pour rappel, la Commune va entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de l'immeuble situé 35 rue de Lyon qui consisteront principalement en :

- L'isolation thermique par l'intérieur pour les façades donnant sur la place et la rue de Lyon ;
- L'isolation thermique par l'extérieur pour les façades côté vallée et cour ;
- L'isolation thermique par l'intérieur des parois sur espaces non chauffés ;
- L'isolation des planchers bas sur l'extérieur et locaux non chauffés ;
- L'isolation des combles ;
- L'isolation des toitures terrasses ;
- Le remplacement de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) ;
- L'installation de chauffe-eau thermodynamique pour les logements n°1, 8 et 9 ;

Au stade du chiffrage APD, le coût prévisionnel Hors Taxes (HT) des travaux s'élèverait à ce jour à 730 000,00 euros HT, les frais de Maîtrise d'Œuvre (MOE) et de la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC), s'élèvent à 50 220,00 euros HT à 10%, pour un coût total de 780 220,00 euros HT ou 936 264,00 euros Toutes Taxes Comprises (TTC) ;

L'aide du Département a pour objectif d'améliorer le confort des locataires et de réduire leurs niveaux de charges. Le projet tel qu'envisagé, permet de faire passer 13 logements en étiquette C et 11 logements en étiquette D. Actuellement, seul un logement justifie de l'étiquette D, les 23 autres ont un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) avec une étiquette inférieure à l'étiquette D ; Cette amélioration significative du DPE prévisionnel après travaux, permet d'envisager la sollicitation d'une subvention de 120 283,82 euros, auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID : 063-216304303-20251104-251104\_11-DE



C.M. 04.11.25

- N°11-

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Travaux		730 000,00 €	
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre (MOE + OPC)		50 220,00 €	
Coût HT		780 220,00 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
État – Fonds Vert 2025	Acquise	18,97%	148 000,00 €
État – DETR/DSIL	Acquise	7,69%	60 000,00 €
Conseil Départemental	À solliciter	15,41%	120 283,82 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		42,07 %	328 283,82 €
Fonds propres		57,93 %	451 936,18 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		57,93 %	451 936,18 €
Coût HT		100,00%	780 220,00 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Autorise la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- Autorise le Maire à signer tout document rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Catherine PAPUT

Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025



ID : 063-216304303-20251104-251104\_11-DE